

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-54

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

DISSOLUTION DE LA  
CAISSE DES ECOLES  
CONSECUTIVE A L'ABSENCE  
D'OPERATION DE DEPENSES OU  
DE RECETTES PENDANT  
QUATRE ANS

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : G. LACROIX**

Par délibération n° 2010-162 du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de la reprise par la Ville des activités précédemment gérées par la Caisse des Ecoles, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En vertu de l'article L.212-10 du Code de l'Education, « *lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal* ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aucune opération budgétaire n'ayant été enregistrée dans les comptes de la Caisse des Ecoles, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la dissolution de cet établissement public communal.

Le compte de gestion 2014 établi par Madame le Trésorier de la Commune de Caluire et Cuire, comptable assignataire de la Caisse des Ecoles, enregistre :

- un résultat de clôture au 31 décembre 2014 de 7 905,59 euros
- un solde du compte au Trésor de 7 621,65 euros
- des restes à recouvrer à hauteur de 283,94 euros

qui devront être transférés dans les comptes de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité par 38 voix pour et 5 contre,

**- DÉCIDE**

de la dissolution de la Caisse des Ecoles ;

**- DÉCIDE**

de l'intégration du résultat de 7 905,59 €, du solde du compte au Trésor de 7 621,65 € et des restes à recouvrer à hauteur de 283,94 € dans la comptabilité de la Ville ;

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à procéder aux opérations comptables correspondantes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET